

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **5e jour de novembre 2018**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

227-11-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS
QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 5 novembre 2018 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1** - Lecture et présentation du rapport du maire
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2018
 - 3.2** - Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2018
 - 3.3** - résolution, adoption du procès-verbal du 30 octobre 2018
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1** - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-18
 - 5.2** - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2019
 - 5.3** - Résolution, Transport autonomie, Beauce-Etchemin
 - 5.4** - Résolution, renouvellement de l'adhésion au réseau de l'information municipale du Québec
 - 5.5** - Résolution, social des Fêtes
 - 5.6** - Résolution adoption du budget révisé 2018 de l'OMH
 - 5.7** - Résolution, achat de publicité pour le temps des Fêtes à Radio Bellechasse
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1** - Résolution, réception définitive projet de la rue de la Fabrique, et paiement final
 - 7.2** - Résolution, programme PADF - liste des travaux
 - 7.3** - Résolution, adoption des dépenses du réseau routier 2018
 - 7.4** - Résolution, contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie

7.5 - Résolution, report de la subvention pour projet particulier d'amélioration réseau routier municipal

8 - LÉGISLATION

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, mandat à Ecce Terra, opération cadastrale, chemin de contournement

11 - LOISIRS ET CULTURE

11.1 - Résolution, surveillant(e) de la patinoire

11.2 - Projet de patinoire intérieure

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Les Fleurons du Québec, résultats

13.2 - Lettre invitation, Conférence de Chantal Lacroix, Table de concertation des aînés

13.3 - Lettre relative à la semaine d'économie sociale qui se tiendra du 5 au 15 novembre

13.4 - Lettre Maison des Jeunes L'Olivier relatif à notre contribution pour 2018-2019

13.5 - PDZA forum du 7 novembre au manoir du Lac-Étchemin

13.6 - Lettre M. Marcel Vermette, relativement au projet du Rang 2

13.7 - Lettre de M. Jacques Vermette, relativement au projet du rang 2

13.8 - Lettre de Mme Andrée Loignon et Jean-Marc Savary relativement au projet du rang 2

13.9 - Lettre de M. Noël Couture relativement au projet du rang 2

13.10 - Résolution, publicité dans le feuillet paroissial de la Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha

13.11 - Lettre de notre députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance de la CAQ

14 - VARIA

14.1 - Résolution, adoption du règlement numéro 472-2018 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

14.2 - Résolution, contrat de vente du terrain de l'ancien propriétaire M. Jean-Guy Poulin, appartenant à la municipalité

14.3 - Date de tenue, réunion de travail sur le budget

14.4 - Dépôt du projet de réfection du parc au terrain des loisirs

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2.1 - Lecture et présentation du rapport du maire

Le maire fait la lecture et la présentation du rapport financier du maire au 5 novembre 2018. La copie du rapport du maire sera publiée dans le bulletin municipal de novembre.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

228-11-2018

3.1 - Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 2 octobre 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

229-11-2018

3.2 - Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 23 octobre 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

230-11-2018

3.3 - résolution, adoption du procès-verbal du 30 octobre 2018

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 30 octobre 2018 soit adopté, et signé tel que modifié.

ADOPTÉE

Point no. 4.2 : appuyé et résolu à la majorité.

Le vote contre : M. Richard Pouliot

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

231-11-2018

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-18

ATTENDU : la liste des comptes numéro 11-18 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5 novembre 2018* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 119 299.14\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **11-18** telle que présentée. Le total des comptes pour **NOVEMBRE 2018** s'élève à : **119 299.14\$**.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-18.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **NOVEMBRE 2018**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

232-11-2018

5.2 - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les avantages financiers consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2019, son contrat d'assurance avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec », le coût est de 25,430.00\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

233-11-2018

5.3 - Résolution, Transport autonomie de la Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2019;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1530.75\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'usager (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins».

ADOPTÉE,

234-11-2018

5.4 - Résolution, renouvellement de l'adhésion au réseau de l'information municipale du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2019, le montant de la contribution s'élève à 160\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

235-11-2018

5.5 - Résolution, social des Fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille organise une social des Fêtes pour les employés et les élus, qui se tiendra cette année, à la salle communautaire, au 2e étage de la bibliothèque de Saint-Camille. La date de la tenue sera le 7 décembre 2018.

Le coût du repas des employés et des élus sera payé par la Municipalité, pour un montant approximatif d'environ 600,00\$, ils auront également droit à un verre de vin. Le repas des conjoints (es) sera payé par l'employé. Le coût pour un chansonnier sera d'environ 300\$ pour un montant total de 900\$ pour le social des Fêtes.

ADOPTÉE,

236-11-2018

5.6 - Résolution adoption du budget révisé 2018 de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte le budget révisé de l'OMH Saint-Camille. ***Le montant du déficit 2018 pour le budget révisé est de: 14,119\$***

Les contributions :

- SHQ : 12,707\$
- Municipalité : 1,412\$

ADOPTÉE

237-11-2018

5.7 - Résolution, achat de publicité pour le temps des Fêtes à Radio Bellechasse

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins.

QUE l'on achète le plan B : 30 messages de 15 secondes, spécial vœux des Fêtes au coût de: 345\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point pour cet item!

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

238-11-2018

7.1 - Résolution, réception définitive projet de la rue de la Fabrique, et paiement final

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer le compte mentionné sur la recommandation de paiement no.6 de WSP Canada Inc, qui correspond à la réception définitive dans le cadre du projet no. 161-16261-00, réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis. Le total du compte de R.J. Dutil & Frères s'élève à : 41,959.35\$ (taxes incluses).

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu soit autorisée à effectuer le paiement dudit compte.

ADOPTÉE,

239-11-2018

7.2 - Résolution, programme PADF - liste des travaux

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le projet à déposer dans le cadre du programme PADF pour réfection du chemin d'accès aux ressources. Les travaux seront réalisés en 2019, et seront mis au budget 2019.

QUE la contribution allouée à la MRC des Etchemins pour le programme PADF est de: 16,663.15\$

QUE la part de la municipalité sera répartie de la façon suivante, équipement et main-d'oeuvre, frais de déplacement: 1000,00\$

Part de la Municipalité pour le 25 % : 4555.00\$

TOTAL: 22,218.15\$

ADOPTÉE,

240-11-2018

7.3 - Résolution, adoption des dépenses du réseau routier 2018

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier municipal. Le montant dépensé jusqu'au 5 novembre 2018 s'élève à: 58,971\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE,

241-11-2018

7.4 - Résolution, contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour le contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera d'une durée de trois ans (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021) et que le prix mentionné dans la soumission ne devra pas faire l'objet d'augmentation durant toute la durée du contrat;

CONSIDÉRANT QUE toutes les conditions du contrat sont contenues dans un devis ci-annexé à la présente;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie, pour une durée de trois ans (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021), à Ferme Miblou pour un montant de 1,175.00\$ (taxes en sus, pour les trois années)

ADOPTÉE,

242-11-2018

7.5 - Résolution, report de la subvention pour projet particulier d'amélioration réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a dû remettre son projet de réfection du rang 2 à l'été 2019 afin de régler des problèmes techniques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a obtenu la conformation d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration pour un montant de 50,000\$.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande au ministre délégué aux Transports le report de l'aide financière confirmée au montant 50,000\$ pour réalisation des travaux à l'été 2019, numéro de dossier : 00027497-1 - 28070 (12) -2018-07-26-37.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point pour cet item!

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun point pour cet item!

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

243-11-2018

10.1 - Résolution, mandat à Ecce Terra, opération cadastrale, chemin de contournement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé à la construction d'un chemin de contournement sur le terrain de la Fabrique de Sainte-Kateri-Tekakwitha, église de Saint-Camille lors des travaux de réfection de la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille souhaite conserver ce terrain pour ses besoins futurs, et comme chemin en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est situé sur le lot 5 325 597, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de la Fabrique de Sainte-Kateri-Tekakwitha, église de Saint-Camille accepte de nous vendre ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, nous devons mandater M. Jean Venables, arpenteur géomètre de la compagnie Ecce Terra pour faire une opération cadastrale afin de délimiter la largeur et la longueur du chemin que nous voulons acquérir.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité mandate, M. Jean Venables, arpenteur géomètre de chez Ecce Terra de Lac-Etchemin pour effectuer l'opération cadastrale afin que nous puissions acquérir le terrain de la Fabrique de Sainte-Kateri-Tekakwitha, église de Saint-Camille situé sur le lot 5, 325 597, du cadastre du Québec, et déterminer la largeur et la longueur exactes afin que nous puissions conserver le chemin de contournement qui a été construit lors des travaux de réfection de la rue de la Fabrique;

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer tous les frais relatifs à l'opération cadastrale pour un montant de: 2,400\$.

ADOPTÉE

11 - LOISIRS ET CULTURE

244-11-2018

11.1 - Résolution, surveillant(e) de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut donner à contrat le poste de surveillant(e) de la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection sera formé de trois (3) personnes pour étudier les offres reçues pour ce contrat;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal procède par contrat pour le poste de surveillant(e) de la patinoire;

QUE les personnes intéressées à travailler à contrat auront jusqu'au 26 novembre, à 16h30 pour déposer leur offre au bureau municipal, à l'attention de la directrice générale, Mme Nicole Mathieu.

Toutes les conditions du contrat sont contenues dans un document qui sera signé par le maire et la directrice générale.

Le montant du contrat sera d'environ 5500\$.

ADOPTÉE,

245-11-2018

11.2 - Projet de patinoire intérieure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour les contrats en bas de 25,000\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut s'entendre avec la Ferme Miblou pour un contrat de location d'une partie de son étable pour y installer la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a reçu une offre de Ferme Miblou et qu'elle est conforme aux spécifications demandées par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre pour un contrat de location d'une partie de l'étable de Ferme Miblou Inc., le tout pour un montant total de 5,500\$ pour la saison hivernale 2018-2019. La durée du contrat du 15 décembre 2018 au 10 mars 2019. Toutes les modalités de l'entente sont incluses dans deux documents, un contrat et un devis de la patinoire qui sont joints à la présente résolution, et qui font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

- **Voirie:** M. Marcel Bégin indique qu'il reste encore des travaux à faire dans le rang 2 pour réparer les nids de poule qui se sont formés cet automne dus aux conditions climatiques des derniers jours.

- **Incendie:** M. Marcel Bégin mentionne que le camion Ford acheté par la régie arrivera bientôt dès que le règlement d'emprunt sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions. Il indique également que la borne sèche sur la rue de la Fabrique sera réparée au cours de prochains jours. Enfin, il mentionne que M. Pierre Morneau, directeur de la régie a débuté son cours de préventionniste par correspondance.

- **Aqueduc et égout:** M. Jacques Audet mentionne que les bornes-fontaines situées dans le périmètre urbain seront réparées au cours des prochains jours, M. Stéphane Mimault a confirmé le tout au contremaître, M. Éric Prévost.

M. Adélar Couture mentionne que nous devons faire la vidange d'une partie d'un étang près de l'aérateur qui est partiellement obstrué par les boues.

- **Maire:** Le Maire indique qu'il a assisté à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, l'activité bénévole organisée par l'association forestière des deux rives, au conseil des maires, au conseil d'administration de la SADC, à la rencontre avec le directeur de Desjardins, M. Pierre Jr St-Marseille, au comité de développement économique de la MRC des Etchemins, à la

réunion des bassins versants, à la réunion de travail du conseil municipal, à la réunion régulière du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Les Fleurons du Québec, les résultats du classement

La directrice fait le dépôt des résultats du classement de notre municipalité suite à la visite des juges pour "Les Fleurons du Québec".

Mme Rachel Goupil mentionne qu'il serait important de discuter avec le Comité Maisons Fleuries des points à améliorer dans le secteur résidentiel où il y a encore du travail à faire pour obtenir 4 fleurons.

13.2 - Lettre invitation, conférence de Chantal Lacroix, Table de concertation des aînés

Lecture est faite d'une lettre d'invitation pour les élus les invitant à assister à la conférence de Mme Chantal Lacroix, à l'école des Appalaches, le 13 novembre à 10h. L'activité est organisée par la Table de concertation des aînés.

13.3 - Lettre relative à la semaine d'économie sociale qui se tiendra du 5 au 15 novembre

Lecture est faite d'une lettre relative à la semaine d'économie sociale qui se tiendra du 5 au 15 novembre 2018, c'est un point d'information.

13.4 - Lettre Maison des Jeunes L'Olivier relatif à notre contribution pour 2018-2019

Lecture est faite d'une lettre de la Maison des Jeunes l'Olivier relativement au montant de la contribution demandée pour 2018-2019 ainsi qu'un document sur le taux de fréquentation de la maison.

Cet item sera discuté lors de la préparation du budget 2019.

13.5 - PDZA forum du 7 novembre au manoir du Lac-Etchemin

Invitation au grand forum PDZA Etchemins le 7 novembre 2018, 10h à 15h30, au manoir du Lac-Etchemin (point d'information).

13.6 - Lettre M. Marcel Vermette, relativement au projet du Rang 2

Dépôt de la copie de la lettre de M. Marcel Vermette relativement au projet du rang 2. Point d'information.

13.7 - Lettre de M. Jacques Vermette, relativement au projet du rang 2

Dépôt de la copie de la lettre de M. Jacques Vermette relativement au projet du rang 2. Point d'information.

13.8 - Lettre de Mme Andrée Loignon et Jean-Marc Savary relativement au projet du rang 2

Dépôt de la copie de la lettre de Mme Andrée Loignon relativement au projet du rang 2. Point d'information.

246-11-2018

13.9 - Lettre de M. Noël Couture relativement au projet du rang 2

Dépôt de la copie de la lettre de M. Noël Couture relativement au projet du rang 2. Point d'information.

247-11-2018

13.10 - Résolution, publicité dans le feuillet paroissial de la Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha

IL EST PROPOSÉ PAR:MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa publicité dans le feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, Fabrique de Sainte-Kateri-Tekakwitha, pour l'année 2018-2019, le montant de la contribution s'élève à 90.00\$.

ADOPTÉE,

13.11 - Lettre de notre députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance de la CAQ

Lecture est faite d'une lettre de Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse nous invitant à la contacter pour discuter de certains projets pour notre municipalité.

14 - VARIA

248-11-2018

14.1 - Résolution, adoption du règlement numéro 472-2018 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 indiquant qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par règlement;

ATTENDU QU'IL y a lieu de faire un ajout à l'article 6 du code d'éthique et de déontologie des employés;

ATTENDU QUE la présentation du règlement s'est fait le 2 octobre ainsi qu'une consultation des employés relativement au de règlement qui s'est tenue le 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du règlement sera publié dans le bulletin municipal le 4e jour de décembre 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QU'il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, et ledit conseil adopte le règlement no. 472-2018 amendant le règlement no. 452-2016 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux", à savoir :

Article 1 Preamble

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter l'amendement d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, voir copie complète à l'**annexe B** qui fait partie intégrante de cette présente résolution.

Article 4 Code d'éthique et déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, version définitive amendée est adoptée à la séance régulière du 5 novembre 2018;

Article 5 Ajout à l'article 6

Les employés suivants ne pourront pas occuper pour une période de 12 mois suivant la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, une poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute personne ne tire avantage indu de leurs fonctions antérieures :

- Le directeur général et son adjoint;
- Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- Tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité

Article 6 Le règlement 472-2018 entre en vigueur conformément à la loi et amende le règlement numéro 452-2016 adopté le 6 septembre 2016.

ADOPTÉE,

249-11-2018

14.2 - Résolution, contrat de vente du terrain de l'ancien propriétaire M. Jean-Guy Poulin, appartenant à la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le délai pour le droit de retrait (article 1057 du Code municipal) relativement à l'immeuble est d'un an, et que l'immeuble nous a été adjugé lors de la vente pour taxes de la MRC des Etchemins du jeudi 11 mai 2017 et que ce délai est expiré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est portée acquéreur de ladite parcelle par un contrat de vente avec la MRC des Etchemins du lot 5 325 334, du cadastre du Québec, qui mesure 464.1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut vendre de gré à gré cette parcelle à un propriétaire contigu.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de vendre la parcelle de terrain situé sur le lot 5 325 334 du cadastre du Québec, qui mesure 464.1 mètres carrés.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise le maire, M. Adélar Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE le prix de vente soit fixé en fonction de l'addition de tous les frais de taxes dues, de frais publication dans les journaux, de frais de notaires et de shérifs, etc. (Taxes municipales: 156.34\$, taxe de vente: 118.66\$, frais de la MRC de Etchemins: 142.88\$, contrat avec la MRC des Etchemins avec la notaire Me Andréanne Déry: 1,646.36\$ Le chiffre est fixé après addition de tous ces frais soit un montant de:

Prix de vente: 2064.24\$

ADOPTÉE,

250-11-2018

14.3 - Date de tenue, réunion de travail sur le budget

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité fixe les dates des réunions pour la préparation et l'adoption du budget 2019;

-La réunion de travail pour la préparation du budget se tiendra le 29 novembre prochain;

-La réunion pour l'adoption du budget se tiendra le 17 décembre prochain.

ADOPTÉE,

14.4 - Dépôt du projet de réfection du parc au terrain des loisirs

Le dépôt est fait pour le projet de réfection du parc au terrain des loisirs au conseil municipal et il est convenu d'un commun accord de diviser le projet en deux, afin de garder un coût raisonnable des investissements pour la municipalité.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h25.

Adélar Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE